Mise en ligne le 21 mai 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE THOUROTTE
Arrêté temporaire n° ST-2025-052
Prolongation de la réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
2 AVENUE JEAN MOULIN – 60150 THOUROTTE

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;
- **Vu** le code de la route, notamment ses articles R.411-8-1, R.417-10 et L.325-1 ;
- **Vu** le code pénal, notamment l'article R.610-5 ;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- **Vu** l'arrêté temporaire n°st-2025-044 du 6 mai 2025 ;
- **Vu** la demande de prolongation formulée par l'entreprise **SUEZ EAU France** en date du 20 mai 2025;
- **Considérant** la nécessité de prolonger la règlementation de la circulation et du stationnement en raison des travaux liés au renouvellement d'appareillage réseau ;
- **Considérant** qu'il appartient au maire, en vertu de son pouvoir de police, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique et la fluidité de la circulation ;

ARRÊTE

Article N°1 : Objet
A compter du **26 mai 2025 et jusqu'au 31 mai 2025**, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit au **2 avenue Jean Moulin** :
- **Restriction de circulation** :
  - La circulation est maintenue avec un empiètement sur la chaussée
  - La vitesse est limitée à 30 km/h dans la zone concernée

- **Interdiction de stationner** :
  - Véhicules légers
  - Poids lourds

Article N°2: Signalisation
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place, entretenue et retirée par :

SUEZ EAU FRANCE
258 AVENUE ROLAND MORENO
59410 VERGNIEZ

Article N°3 : Sanctions
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article N°4 : Exécution
Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

COMMUNE DE THOUROTTE, le 20/05/2025

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO

Informe que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.